



# MOSELLE FIBRE

---

**Objet : Budget Primitif 2023 du Budget Principal**

<p align="center"><b>COMITE SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023 DELIBERATION N° CSD 2023-249</b></p>
--

Le 24 janvier 2023, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Pierre TACCONI.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Francis BECK, M. Franck KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Frédéric LEVEE, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Jean MARINI, M. Alphonse MASSON, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard TREUVELOT, M. Thierry UJMA, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Denis BAUR, Mme Christelle BOFFIN, Mme Estelle BOHR, M. Mme Sylvie BOUSCHBACHER, Pascal BUCHHEIT, Mme Danielle CALCARI-JEAN, M. Arnel CHABANE, M. Jérôme END, Mme Viviane FATTORELLI, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Thierry MICHEL, M. Michel PAQUET, Mme Sophie PASTOR, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric POKRANDT, Mme Alexandra REBSTOCK, Mme Myriam RESLINGER, M. Michel ROUCHON, M. Jean-Luc SACCANI, Mme Véronique SCHMIT, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, M. Bernard SIMON, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZACK, M. David SUCK, Mme Magaly TONIN, M. Patrick WEITEN, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur M. Patrick RISSER, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-2-1 ;

VU le rapport n° CSR 2022-249 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 24 janvier 2023.

**CONSIDERANT** les éléments ci-dessous :

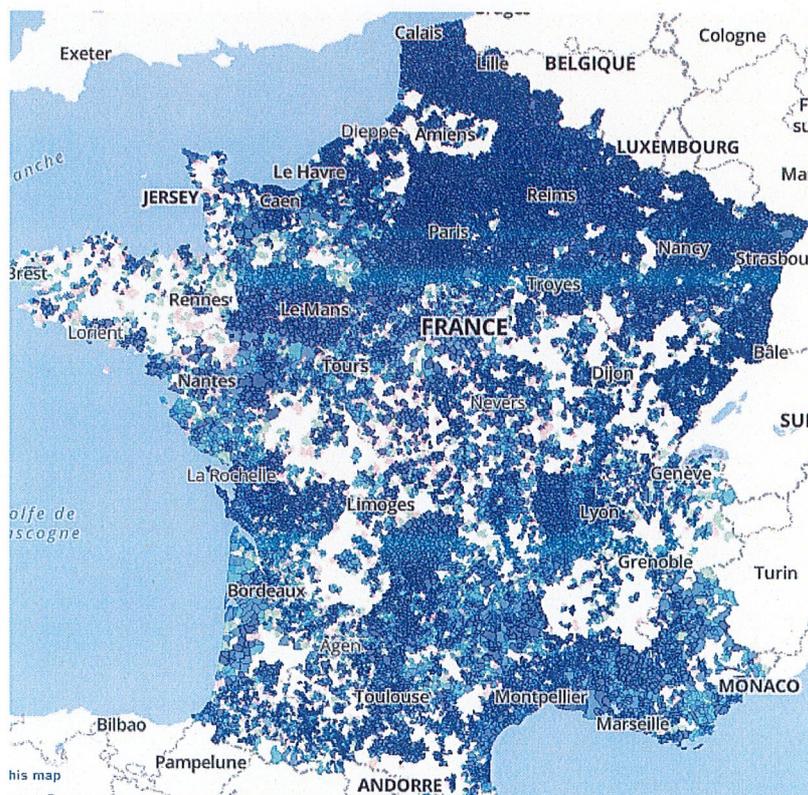
Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 12 décembre 2022. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2023 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

#### **a. Les infrastructures de communications électroniques**

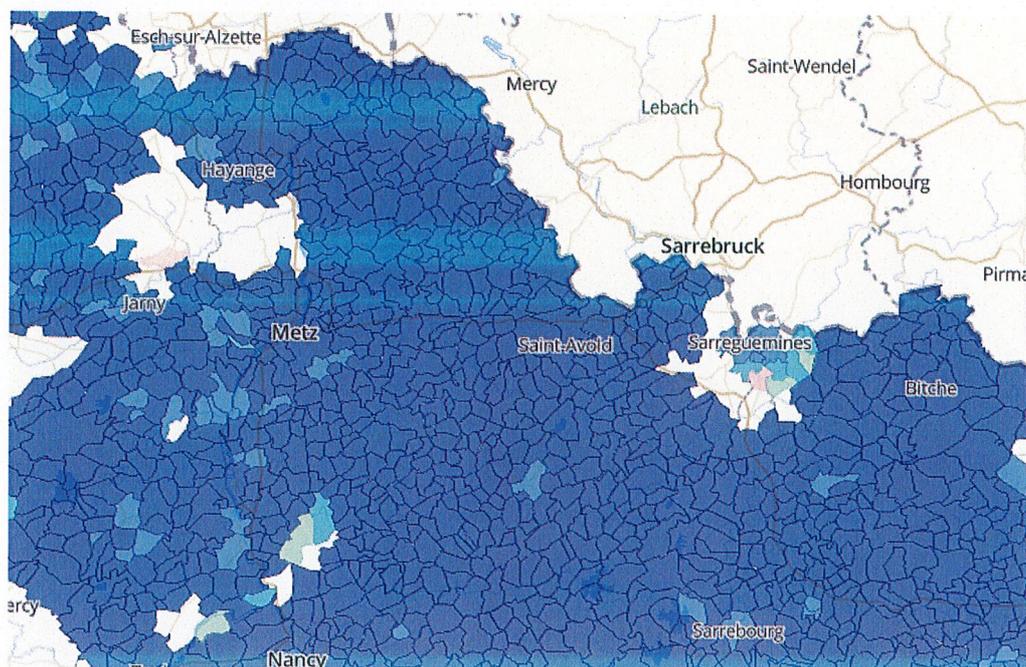
**Le réseau en fibre optique jusqu'à l'abonné (FttH) dessert 160 000 logements sur le périmètre de MOSELLE FIBRE.**

Une carte est publiée par l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP) sur le déploiement de la fibre. Les zones de couleur indiquent les zones où la fibre est commercialisée. Les différentes couleurs montrent le taux d'accès à la fibre pour les logements (rose de 0 à 10 % à bleu foncé supérieur à 80 %). Il s'agit de l'état des déploiements au 30 septembre 2022.



Il reste en France de nombreuses zones sans déploiement pour l'heure. Il se dégage une diagonale Caen-Mulhouse au nord de laquelle la France est fibrée à plus de 80 %. Au sud de cette diagonale, les déploiements sont plus disparates.

A date la couverture en fibre optique nationale est de 77 % du territoire. Ce qui place le territoire de MOSELLE FIBRE comme privilégié avec une couverture à 98 %.



Le Département de la Moselle est presque entièrement fibré sauf sur deux zones : la Communauté de Communes Pays-Orne Moselle à l'ouest du Département et la Communauté d'Agglomération de Sarreguemines (sauf le sud de cette intercommunalité déployé par MOSELLE FIBRE).

Nous pouvons dresser un bilan de l'aménagement numérique départemental :

- 70 communes de Moselle, dont les plus urbaines puisque comptant près de 420 000 habitants, sont situées en zone AMII. Elles sont ainsi déployées en propre par l'opérateur ORANGE depuis 2011.

A date, 85 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 4 intercommunalités, représentant 170 000 habitants ont fait le choix de conclure une convention de déploiement avec l'opérateur SFR ou ALTITUDE, qui construit et exploite le réseau sur ses fonds propres.

A date, 80 % des logements de ces zones ont accès à la fibre.

- 5 intercommunalités, représentant 120 000 habitants, ont fait le choix de construire leur propre réseau fibre et de l'exploiter via des régies.

A date, près de 100 % des logements de ces zones ont accès à la fibre, mais les habitants ne disposent pas du choix de leur opérateur. Seul un opérateur est à ce jour disponible.

- 14 intercommunalités, représentant 310 000 habitants, ont adhéré à MOSELLE FIBRE lors de sa création en 2015.

Le réseau FttH de MOSELLE FIBRE jouit d'un succès commercial probant avec 58 % de taux de pénétration contre 52 % au niveau national. Plusieurs zones dépassent les 70 % de pénétration (Hettange-Grande, Vry, Sillery-sur-Nied, Pange et Hesse).

Les quatre opérateurs sont présents sur le réseau avec une couverture globale pour ORANGE, BOUYGUES et FREE. SFR couvre la moitié de notre réseau sans ouverture de ses offres au territoire depuis fin 2021.

Le modèle de construction et d'exploitation choisi par MOSELLE FIBRE est de loin le plus efficace.

Le modèle des opérateurs privés ne permet pas à date de couvrir plus de 85 % de la population et les derniers 20 % sont toujours les plus compliqués et les plus chers.

Le modèle des régies a été efficace en construction mais il ne permet pas aujourd'hui l'installation d'une concurrence nécessaire entre les opérateurs nationaux.

Fort de ce constat, il s'agira en 2023 d'étendre le modèle de MOSELLE FIBRE à d'autres territoires que ce soit en construction (Audun-le-Tiche et Russange) ou en remise à niveau (2 Sarres ainsi que Falck et Hergarten).

L'enjeu de 2023 dans le suivi de l'infrastructure FttH est de terminer la construction des boîtiers de rue et des boîtiers immeubles concernant les 2 % de logements encore non éligibles. Le Délégué Moselle Numérique est chargé de cette mission.

Pour accompagner le territoire, MOSELLE FIBRE continue à mettre en place un suivi et un accompagnement renforcé avec le standard et les conseillers techniques au raccordement pour le grand public et des techniciens référents de territoire pour les élus.

### **Le réseau de collecte du RHD 57**

Le RHD 57 permet de relier l'ensemble des zones d'activités et des entreprises de Moselle avec des offres de qualité supérieure en termes de débit et de temps de rétablissement du service.

Ce réseau permet également d'effectuer des prestations de transport de données longue distance pour le transit international (axe Paris – Allemagne et Axe Europe du Nord – Marseille) ou pour de la collecte locale. En effet, le RHD 57 assure la collecte du réseau FttH de MOSELLE FIBRE pour l'opérateur SFR et également de la plupart des réseaux FttH intercommunaux de Moselle.

Le RHD 57 a permis d'effectuer le dégroupage ADSL de la Moselle et d'apporter une solution transitoire de réseau radio Haut -Débit aux zones blanches de Moselle (Wifi Max). Ces activités sont en décroissance.

Les comptes du Délégué Moselle Télécom sont solides et les retours financiers à MOSELLE FIBRE sont fréquents (Retour à Meilleure Fortune, Quote-part d'IRU, part variable sur l'activité...). Cependant les résultats de l'audit entrepris de septembre 2021 à septembre 2022 montrent de nombreux manquements contractuels du Délégué, préjudiciables pour la reprise en gestion du réseau en 2026. En effet, le manque d'investissements dans les équipements actifs, l'absence de documentation technique fiable (SIG mis à jour, plan de boîtes mis à jour...) pourraient générer des montants importants de remise à niveau.

L'année 2023 permettra de tirer les conclusions de l'audit et de préparer l'avenir du RHD 57 de manière stratégique.

## **Les pylônes de téléphonie mobile**

MOSELLE FIBRE a en gestion une vingtaine de pylônes de téléphonie mobile issus des programmes zone blanche de 2003 et 2016. Ceux-ci sont tous en service et permettent aux opérateurs d'offrir du service aux habitants à proximité.

### **b. La médiation numérique**

L'action des conseillers numériques rencontre un grand succès. Depuis le lancement des ateliers numériques, début avril 2022 : 1 836 participations ont été enregistrées (766 au 1<sup>er</sup> cycle, 1 070 au 2<sup>ème</sup> cycle).

A l'échelle de plusieurs intercommunalités, le taux de remplissage des ateliers a dépassé les 80 %. De nombreux ateliers, en particulier sur les démarches en ligne et la sécurité sur Internet ont été très vite complets. La satisfaction des participants est également notable : 95 % des personnes reçues se sont dit très satisfaites du contenu des ateliers et sont reparties plus à l'aise et plus rassurées face à l'utilisation de l'outil informatique.

Les ateliers dédiés aux secrétaires de mairies, élus, ou acteurs du monde associatif ont également été appréciés. 148 personnes ont été accueillies dans ce cadre (33 ateliers).

Il vous est proposé de continuer et d'améliorer cette action de proximité en 2023 au bénéfice des Mosellans.

Les flux financiers de cette action seront retracés dans un budget annexe dédié conformément à la décision du Comité Syndical du 24 octobre 2022.

### **c. Les orientations en matière d'usages issues du Comité Syndical du 11 juillet 2022**

Dès la création de MOSELLE FIBRE, la question du développement des usages numériques a été anticipée. Le montage contractuel de l'exploitation du réseau cumulé au mode de financement de l'infrastructure et aux décisions fortes du Comité Syndical ont permis :

- D'assurer le recouvrement des emprunts du Syndicat ainsi que l'amortissement du réseau ;
- De reverser chaque année un retour financier aux EPCI membres, leur permettant de rembourser tout ou partie de leur emprunt pour l'infrastructure ;
- De conserver au sein de MOSELLE FIBRE une enveloppe annuelle de 600 000 € consacrée au développement des usages.

Ce dispositif, mis en œuvre depuis 2021, doit permettre à MOSELLE FIBRE d'accompagner les territoires dans leur transformation numérique.

Les services et élus de MOSELLE FIBRE ont élaboré, au 1<sup>er</sup> semestre 2022, le rapport « De l'infrastructure à l'accompagnement de la transformation numérique des territoires », traitant de 7 domaines du numérique impactant les collectivités :

- La mutualisation informatique et télécom,
- La cybersécurité,
- L'archivage électronique,
- La Gestion de la Relation Citoyen,
- Les territoires connectés,
- La gestion de la donnée,
- La vidéoprotection.

Le Comité Syndical a validé :

- La constitution d'un pôle d'Accompagnement regroupant des compétences numériques et des compétences métiers (archiviste, communicant, spécialiste de la donnée et de la vidéoprotection) en capacité d'accompagner les territoires dans leurs projets numériques.
- La constitution d'une centrale d'achats structurée par un service achats, alimentée techniquement par le pôle d'expertise.
- La réalisation d'une étude sur l'activation des fibres noires du réseau FttH en vue de produire des services pour le Département, les EPCI et les communes ainsi que la réflexion sur un hébergement souverain des données (sauvegarde et stockage mutualisé des données, collecte des flux vidéo des caméras, fourniture de services télécom, ...).
- La mise en œuvre d'actions en faveur de l'innovation par le numérique.

Le Bureau de MOSELLE FIBRE a décidé de la déclinaison opérationnelle de ces actions (recrutement, locaux, fonctionnement, ...).

Les flux financiers des deux premières actions (Pôle d'Accompagnement et Centrale d'Achats) seront retracés dans un budget annexe dédié conformément à la décision du Comité Syndical du 24 octobre 2022.

Les deux autres actions (études fibres noires et innovation) sont traduites au budget principal.

\*\*\*

## 1. BUDGET 2023

### a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2023 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	14 584 500,36	3 270 605,26
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	1 081 170,64	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		7 735 394,74
=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>15 665 671,00</b>	<b>11 006 000,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	3 081 000,32	7 561 504,32
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	63 264,68	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		16 300 495,68
=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>3 144 265,00</b>	<b>23 862 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>18 809 936,00</b>	<b>34 868 000,00</b>

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 16 058 064 €.

### b. REPRISE DES RESULTATS 2021

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

#### 1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Il est proposé d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 16 300 495,68 €, en résultat reporté au compte 002.

#### 2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Il est proposé d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 7 735 394,74 €, en résultat reporté au compte 001.

## C. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire les projets de MOSELLE FIBRE.

**Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 3 081 K€ pour l'exercice 2023**, contre 2 526 k€ sur l'exercice 2022. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 700 K€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (Directrice générale, Assistante de Direction, Assistante communication, Directeur du pôle Ressources et Innovation, Chargée des Ressources humaines, Cheffe de Service Administratif et Financier, Chargé de suivi Administratif et Financier, Responsable Infrastructure, Technicien Infra x 3, Technicien SI.) et intégrant le recrutement en cours, d'un chargé d'analyses juridiques et d'un chargé de suivi Administratif et Financier supplémentaire ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 40 K€ ;**
- **Administration générale : 346 K€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 28 La Tannerie à Saint-Julien-les-Metz, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 70 K€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 240 K€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Financement des expérimentations usages : 60 K€** financés par le Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57, ces fonds servent à la finalisation de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente (convention d'innovation avec AQUILAE). L'installation de caméras se trouve en investissement ;
- **Financement de la médiation numérique : 210,1 K€** seront versés au budget annexe médiation numérique pour l'année 2023. Ces fonds sont issus des reliquats retour usages 2021 et 2022 ;
- **Affectation du retour usages de 2023 : 500 K€**. Je vous propose d'affecter 450 K€ au budget annexe Accompagnement à destination du pôle d'expertises et de la Centrale d'Achats et 50 K€ pour un projet d'innovation. L'étude d'activation des fibres noires à 100 K€ se trouve en investissement ;
- **Développement des usages numériques : 644,9 K€**. Ces fonds pourront être mobilisés sur des projets en matière d'usages. Ils trouvent leurs origines dans le reliquat du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57. (140 K€) et du reliquat du retour usages 2022 (504,9 K€) ;
- **Maintenance des pylônes : 40 K€** représentant le marché de maintenance ;

- **Maintenance du réseau des 2 Sarres : 60 K€** incluant la maintenance du réseau activé et des éventuelles interventions sur l'infrastructure passive. En effet, depuis le 9 novembre 2022, la DSP avec XpFibre 2 Sarres a été rompue pour mesures d'intérêt général, conformément à la décision du Comité Syndical du 3 mai 2022. Dans l'attente du devis de remise à niveau par Moselle Numérique, MOSELLE FIBRE assure lui-même le maintien du service ;
- **Les charges exceptionnelles : 170 K€.** Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires ou de régularisation comptable (20 K€). De plus, il permettra de couvrir les frais de rupture de la DSP XpFibre 2 Sarres (remboursés par la Communauté de Communes de Sarrebourg Moselle Sud).

### BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	1 198 050,00	63 264,68	1 270 900,32		1 334 165,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	775 200,00		700 000,00		700 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
63	IMPÔTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	2 000,00				
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	146 000,00		700 100,00		700 100,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 121 250,00</b>	<b>63 264,68</b>	<b>2 671 000,32</b>		<b>2 734 265,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	215 000,00		240 000,00		240 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	170 000,00		170 000,00		170 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 506 250,00</b>	<b>63 264,68</b>	<b>3 081 000,32</b>		<b>3 144 265,00</b>
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	14 473 750,00		18 217 735,00		18 217 735,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	5 500 000,00		5 500 000,00		5 500 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>19 973 750,00</b>		<b>23 717 735,00</b>		<b>23 717 735,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>22 480 000,00</b>	<b>63 264,68</b>	<b>26 798 735,32</b>		<b>26 862 000,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>26 862 000,00</b>

## 2. Recettes de fonctionnement

### Participation de fonctionnement des membres

La cotisation à MOSELLE FIBRE n'est pas la même suivant que l'on adhère pour l'infrastructure et les usages numériques ou bien uniquement pour les usages numériques.

#### *Cotisations pour les membres du collège Infrastructure*

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat seront financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ces dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 243 K€** correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2022	MONTANT 2022
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	27 310	20 482,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 417	14 562,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 294	14 470,50 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 862	10 396,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 535	12 401,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 525	21 393,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	45 573	34 179,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	35 150	26 362,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 437	13 077,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 277	18 207,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	29 195	21 896,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 839	7 379,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	24 121	18 090,75 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 933	10 449,75 €
	324 468	243 351,00 €

Le montant indiqué ci-dessus représente les participations effectives 2022 ; les montants 2023 pourront varier à la marge en fonction de la population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2023.

- **Contribution du Département de la Moselle : 243 K€** qui correspondent à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

## Cotisations pour les membres du collège Usages numériques

La cotisation des membres de MOSELLE FIBRE qui adhèrent uniquement aux usages numériques est fixée comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbts/an

Il est projeté aux orientations budgétaires 2023 un montant de **59 K€** dû aux adhésions d'EPCI ou de communes pour les missions d'Accompagnement.

### Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP générant des redevances : l'une gérée par Moselle Telecom pour le RHD 57 et l'autre gérée par Moselle Numérique pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de Moselle Numérique (6 080 K€) :**
  - ❖ **153 K€** correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
  - ❖ **3 470 K€** de redevance fixe pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **1 726 K€** de redevance variable pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **730 K€** de redevance de pré-raccordement,
  - ❖ **1 K€** de redevance FttE.
- **Redevance de Moselle Telecom : 700 K€** de redevance de mise à disposition de l'infrastructure et **85 K€** de redevance de contrôle.

### Autres dépenses de fonctionnement

- **Excédent reporté : 16 300 K€** constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.
- **Recettes exceptionnelles : 150 K€.** Il s'agit du remboursement de la Communauté de Communes Sarrebourg Moselle Sud pour les frais de rupture de la DSP XpFibre 2 Sarres (conformément à la convention idoïne).

## BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	485 676,00		545 702,00		545 702,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	7 601 500,00		6 865 000,00		6 865 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>8 087 176,00</b>		<b>7 410 702,00</b>		<b>7 410 702,00</b>
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)	152 763,09		150 802,32		150 802,32
78	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>8 239 939,09</b>		<b>7 561 504,32</b>		<b>7 561 504,32</b>
+						
142	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	3 000 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
143	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>
+						
<b>TOTAL</b>		<b>11 239 939,09</b>		<b>10 561 504,32</b>		<b>10 561 504,32</b>
+						
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>16 300 495,68</b>
=						
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>26 862 000,00</b>

### d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### 1. Dépenses d'investissement.

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux participations publiques aux raccordements et à la complétude (immeubles et raccordements longs) versés au Délégué Moselle Numérique. Ces dépenses permettent de finaliser l'investissement de premier établissement du réseau.

Les dépenses d'investissement de 2023 se répartissent comme suit :

- **Raccordements et complétudes : 7 400 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs et le raccordement des immeubles non fait par le groupement constructeur.
- **Marché de conception réalisation FttH Audun-le-Tiche et Russange : 2 760 K€**, correspondant au coût des parties Transport et Distribution du réseau qui sera déployé sur les communes d'Audun-le-Tiche et Russange (5 000 prises évaluées). Le coût des raccordements et de la complétude sera versé au Délégué comme pour le reste de l'infrastructure.
- **Participation de MOSELLE FIBRE à la remise à niveau du réseau de Falck et Hargarten : 205 K€**, comme suite à l'audit du réseau effectué par Moselle Numérique au S2 2022, il apparaît un besoin de remettre à niveau le réseau dans l'optique de l'intégration à MOSELLE FIBRE et l'arrivée des opérateurs nationaux. La Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois a pris une délibération d'adhésion à MOSELLE FIBRE le 19 décembre 2022. Il est proposé

d'investir 109 € par prise pour ce réseau comme pour l'ensemble des prises en construction (emprunt de MOSELLE FIBRE en propre de 17,5 M€). La Communauté de Communes participera à hauteur de 300 K€ correspondant à la reconstitution de la documentation technique (SIG du réseau, routes optiques, plan de boîtes) et administrative (conventions immeubles, conventions façades, conventions d'utilisation du domaine privé...). Conformément à l'avenant 4 de la Convention de DSP FttH, Moselle Numérique participera à hauteur de 245 K€.

- **Marché de construction de liens fibres : 150 K€.** Il s'agit de disposer d'un marché permettant de gérer la complétude et les évolutions du réseau de fibres noires propriété de MOSELLE FIBRE.
- **Démontage du réseau câblé UEM : 605 K€.** MOSELLE FIBRE a passé un accord avec UEM et URM sur l'arrêt du service câble sur 24 communes ainsi que sur la réutilisation des poteaux URM pour le passage de la fibre. Dans cet accord, il est prévu la dépose, par MOSELLE FIBRE, du câble en partie Distribution et UEM se charge de la dépose sur la partie raccordement.
- **Installation de caméras dans le cadre de l'expérimentation de vidéoprotection intelligente : 90 K€.** Installation de 5 caméras le long de la RD 653.
- **Acquisition de matériel : 19,5 K€** permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels.
- **Assistance technico-économique : 50 K€** comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire.
- **Etude sur l'activation des fibres noires : 100 K€.** Cette somme provient du retour usages et permet de financer une étude comme acté par le Comité Syndical du 11 juillet 2022.
- **Remboursement en capital de la dette : 805 K€** en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020.
- **Le retour financier aux membres : 2 400 K€.** Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Il est décidé, conformément aux échanges en DOB 2023, un retour financier aux membres de MOSELLE FIBRE égal à 12 € par prise payée par les EPCI membres et 2,81 € par prise pour le Département. Il s'agit d'une augmentation de 20% du retour financier par rapport à l'année précédente.

## BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	145 000,00	25 338,95	150 000,00		175 338,95
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)	12 845 716,00	958 596,00	9 800 000,00		10 758 596,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	578 119,00	21 039,44	19 500,00		40 539,44
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)	4 392 165,00	76 196,25	3 810 000,36		3 886 196,61
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>17 961 000,00</b>	<b>1 081 170,64</b>	<b>13 779 500,36</b>		<b>14 860 671,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	800 000,00		805 000,00		805 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>800 000,00</b>		<b>805 000,00</b>		<b>805 000,00</b>
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>18 761 000,00</b>	<b>1 081 170,64</b>	<b>14 584 500,36</b>		<b>15 665 671,00</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	3 000 000,00		3 000 000,00		3 000 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>		<b>3 000 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>21 761 000,00</b>	<b>1 081 170,64</b>	<b>17 584 500,36</b>		<b>18 665 671,00</b>
+						
<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>18 665 671,00</b>

### 2. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2023, l'Etat devrait verser **2 120 K€** comme subvention pour les raccordements (1 336 K€), pour les constructions et remises à niveau complémentaires (1 634 K€).

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **300 K€**.

La participation des EPCI pour le déploiement du FttH sera de **850 K€** payés par la CCPHVA pour Audun-le-Tiche et Russange, correspondant au solde prévisionnel de sa participation.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **7 735 K€**.

## BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)	9 675 000,00		3 270 000,00		3 270 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)	970,43		605,26		605,26
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>9 675 970,43</b>		<b>3 270 605,26</b>		<b>3 270 605,26</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
<b>Total des recettes financières</b>						
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>9 675 970,43</b>		<b>3 270 605,26</b>		<b>3 270 605,26</b>

021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	14 473 750,00		18 217 735,00		18 217 735,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	5 500 000,00		5 500 000,00		5 500 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>19 973 750,00</b>		<b>23 717 735,00</b>		<b>23 717 735,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>29 649 720,43</b>		<b>26 988 340,26</b>		<b>26 988 340,26</b>
--------------	----------------------	--	----------------------	--	----------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>7 735 394,74</b>
--	---------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>34 723 735,00</b>
---	----------------------

\*\*\*

Le Président tient par ailleurs à préciser qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M14, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2023, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2023 à 45 527 671 € en dépenses et 61 585 735 € en recettes réparties ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	18 665 671,00	34 723 735,00
Total de la section de fonctionnement	26 862 000,00	26 862 000,00

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>45 527 671,00</b>	<b>61 585 735,00</b>
------------------------	----------------------	----------------------

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres

- ARTICLE 3 : **FIXE** pour l'exercice 2023 à 0,75 € par habitant la cotisation des EPCI membres pour le collège Infrastructure dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE

- ARTICLE 4 : **FIXE** pour l'exercice 2023 la cotisation des membres pour le collège Usages Numériques dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE, comme suit :

Communes / EPL de 1 à 500 Hbts	125 €/commune/an
Communes / EPL de 501 à 1 000 Hbts	250 €/commune/an
Communes / EPL de 1 001 à 2 000 Hbts	500 €/commune/an
Communes / EPCI/ EPL > 2 000 Hbts	0,25 €/hbts/an

La population municipale sera authentifiée par le plus récent décret publié.

- ARTICLE 5 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 400 000 € pour le retour financier aux membres et de 7 400 000 € pour les subventions aux raccordements et à la complétude de plaque versées à Moselle Numérique au titre de la convention de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle ;

- ARTICLE 6 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la délibération afférente.

Nombre d'élus participant au vote : 18

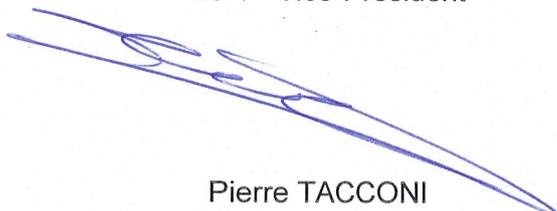
Adopté par : 18 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président



Pierre TACCONI

Le Secrétaire



Patrick RISSER